

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 14 septembre 2022*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVIRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Thibault CARFANTAN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Jean-François CORDON donne pouvoir à Valérie MORFOUASSE,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Paulette BEUREL, Céline FORTIN, Philippe HELLO, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL, Christine THEZE,

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Stéphane de SALLIER DUPIN

**Délibération n°2022-105**

Membres en exercice : 69    Présents : 57    Absents : 12    Pouvoirs : 4

**EAU ASSAINISSEMENT  
GESTION DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'EAU POTABLE SUR LE  
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PLEMY  
MISE EN PLACE D'UNE DÉLEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA PERIODE 2024-2028**

Les contrats de délégation de service public pour l'eau potable et l'assainissement collectif de la commune de Plémy arrivent prochainement à échéance.

Afin de faire coïncider l'ensemble des échéances des contrats à l'échelle du territoire communautaire, le Bureau communautaire en séance du 10 mai 2022 a donné un avis favorable pour lancer une consultation pour un contrat de délégation de service public pour l'eau potable et l'assainissement collectif sur Plémy soit 800 abonnés, 1 station d'épuration et deux postes de relèvement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028.

La procédure de passation des contrats de délégation de service public est encadrée par les articles L.1411-1 à L.1411-11, R.1411-1 à R.1411-2 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préalablement à une telle procédure, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public multiservices comprenant l'assainissement collectif et l'eau potable au vu des rapports établis en application de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces rapports présentent les caractéristiques du futur service, les arguments justifiant le recours à une DSP et précisant les prestations devant être assurées par le futur exploitant.

Au regard :

- De la transmission, aux conseillers communautaires, des rapports sur le principe de délégation de service public (assainissement et eau potable) et du compte-rendu de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),
- Des avis favorables de la CCSPL du 12 juillet 2022 et du Comité Technique du 15 septembre 2022,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le principe de déléguer, sous la forme d'un contrat multiservice de délégation de service public, les services publics d'assainissement collectif et d'eau potable, sur le territoire de la commune de Plémy, pour une durée de 5 ans (échéance au 31 décembre 2028),
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **28 SEP. 2022**  
Le Président,  
Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

**29 SEP. 2022**

De la publication le

**29 SEP. 2022**

  
Pour le Président,  
Par délégation,

Directrice Générale Adjointe des Services,  
Anne-Claire GUILLET